



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/930
31 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 30 AOÛT 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DU RWANDA AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un communiqué de presse publié par le Cabinet du Vice-Président et Ministre de la défense du Rwanda, le major-général Paul Kagame.

Étant donné les préoccupations de sécurité de mon pays, qui sont bien réelles, je formule l'espoir que l'information contenue dans ce communiqué de presse permettra aux membres du Conseil de sécurité de comprendre le ferme attachement de mon gouvernement à l'application rapide et harmonieuse de l'Accord de paix de Lusaka.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Rwanda auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Joseph W. MUTABOBA

ANNEXE

Communiqué de presse daté du 30 août 1999, rendu public par le
Cabinet du Vice-Président et Ministre de la défense du Rwanda

"Le Gouvernement de la République du Rwanda espère que l'Accord de paix de Lusaka sera appliqué rapidement, sans difficulté." C'est ce qu'a déclaré le Vice-Président et Ministre de la défense de la République du Rwanda, le major-général Paul Kagame, devant l'Assemblée nationale, cet après-midi.

Le Vice-Président Kagame a réaffirmé la volonté du Rwanda de voir appliquer l'Accord de paix de Lusaka, en ajoutant que certains aspects de cet accord répondaient aussi bien aux préoccupations de sécurité du Rwanda qu'aux problèmes internes, plus larges, de la République démocratique du Congo. Il a ajouté que l'Accord de paix de Lusaka faisait une obligation à tous les signataires de prévenir et de punir le crime de génocide, de mettre un terme à toute collaboration et toute assistance aux Interahamwe et de localiser, identifier, désarmer et déporter ceux-ci. Le Rwanda compte sur le respect intégral de l'Accord et la coopération de tous les signataires.

Le Vice-Président a également relaté à l'Assemblée nationale les affrontements qui ont récemment mis aux prises l'Armée patriotique rwandaise et les Forces de défense populaires de l'Ouganda à Kisangani. Il a déclaré que ces affrontements étaient évitables et a regretté qu'ils se soient produits entre les armées de deux pays frères. Il a rappelé aux membres de l'Assemblée nationale que l'Armée patriotique rwandaise, qui soutenait les rebelles du Ralliement congolais pour la démocratie, s'était emparée de Kisangani le 23 août 1998 et qu'ultérieurement un accord avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda, deux semaines plus tard, avait permis un contrôle commun de la ville. Quand le professeur Wamba s'est rendu à Kisangani, ses activités et ses relations avec les Forces de défense populaires ougandaises ont créé ou renforcé certaines incompréhensions, qui expliquent les échanges de coups de feu entre ces forces et la faction de Goma du RCD, le week-end du 7 août 1999. L'Armée populaire rwandaise s'est trouvée prise entre deux feux mais a tenu ses positions.

Ces accrochages des 14-17 août 1999 entre l'Armée populaire rwandaise et les Forces de défense populaires ougandaises font l'objet d'enquêtes diligentées par le chef de l'état-major rwandais, le brigadier-général Kayumba Nyamwasa, et le commandant des Forces de défense populaires ougandaises, le major-général Jeje Odongo. Le Vice-Président a déclaré qu'il ne pouvait se prononcer avant que cette équipe d'enquête n'ait soumis un rapport sur ce qui s'était passé à Kisangani. Cependant, il a assuré les parlementaires que le rapport serait rapidement achevé et qu'ils seraient tenus informés de son contenu.

Le Vice-Président Kagame a assuré les membres de l'Assemblée nationale que les relations entre le Rwanda et l'Ouganda étaient bonnes, comme elles l'avaient toujours été dans le passé. Il a déclaré que les dirigeants des deux pays regrettaient que tout n'ait pas été fait à temps pour empêcher ces accrochages et il a déclaré que les deux pays partageaient une conception commune de la paix, de la stabilité et du développement de la région. Il a souligné que le règlement rapide de la question des affrontements ayant eu lieu à Kisangani lors

/...

des pourparlers tenus à Mweya Lodge les 16 et 17 août 1999 puis à Rwakitura démontrait la bonne qualité de ces relations.

Parlant des divisions au sein du Ralliement congolais pour la démocratie (RCD), le Vice-Président a déclaré que ces divisions étaient tout à fait malencontreuses et que le Rwanda ne les avaient jamais encouragées. Il a rappelé qu'elles avaient commencé à apparaître avec la création du Mouvement de libération du Congo, dirigé par M. Jean-Pierre Bemba. Cela était contraire à l'avis qu'avait donné le Rwanda à l'opposition congolaise, l'exhortant à former un front uni. Ces divisions avaient encore été exacerbées quand le professeur Wamba dia Wamba s'était rendu à Kisangani, dans des circonstances difficiles à comprendre, s'aliénant ainsi la plus grande partie du mouvement, basé à Goma. Des efforts avaient été faits pour réconcilier les différentes factions du Ralliement congolais pour la démocratie lors des réunions tenues à Dodoma, Dar es-Salaam et Kabale.
